



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 44951

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur les moyens de prévention et de lutte contre les insectes xylophages et notamment les capricornes dans les logements de nos concitoyens. La loi n° 99-471 du 8 juin 1999, tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages prévoit la mise en place de deux décrets d'application. Le premier (n° 2000-613 du 3 juillet 2000) relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites est déjà paru. Lors d'une précédente question écrite, M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer indiquait qu'un second décret devait paraître dans l'année 2004 pour définir les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages. Aussi il lui demande précisément la date de parution de ce deuxième décret.

Texte de la réponse

La proposition de décret « relatif aux règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages », élaborée par les services du ministère chargé de la construction, est actuellement soumise à l'ensemble des administrations et professionnels concernés. Le texte sera ensuite adressé à la Commission européenne et présenté pour avis au Conseil d'État, sa parution étant prévue pour le premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44951

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5970

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8492